

Réf: Dossier N° 023725

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COULIBALY ET KONATE DISTRIBUTION
AUTOMATIQUE » en abrégé « CKDA »

Siège social Abidjan, Cocody, COCODY RIVIERA PALMERAIE,lot
723,ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/06/2021 , et enregistrés au CEPICI le 13/07/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COULIBALY ET KONATE
DISTRIBUTION AUTOMATIQUE » en abrégé « CKDA »

Objet : - INSTALLATION DE MACHINE DE DISTRIBUTION
D'EAU, BOISSONS ET LES DENREES ALIMENTAIRES A
CONSOMMATION ALIMENTAIRE. DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, COCODY RIVIERA PALMERAIE,lot
723,ilot 2

Dirigeant(s) : Mlle COULIBALY DJENE MATY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03435 du 23/08/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°22726/GTCA/RC/2021 du 23/08/2021

